

AVIS DE COURSE
FINALE CHAMPIONNAT OSIRIS 2016
8 avril 2017
ARCACHON
Cercle de la Voile d'Arcachon
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les règlements fédéraux,
 - 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux équipages finalistes
- 3.2 Les équipages sélectionnés peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint .et en l'envoyant ou le rapportant au CVA au plus tard le 8 avril
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. DROITS A PAYER

Sans objet

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Samedi 8 avril	09h00	10h00

- 5.2 Briefing :

Samedi 8 avril	10h00
----------------	-------

- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 8 avril	11h00

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17 h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Affiché suivant les prescriptions fédérales

Les concurrents navigueront sur Surprise. Pour les bateaux de propriétaire, le propriétaire ou son représentant pourra être à bord.

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : **Construits**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes suivantes

9. CLASSEMENT

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Sans objet

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle de la Voile d'Arcachon 05 56 83 05 92 – contact @voile-arcachon.org

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Coéf: 76 BM: 10h38 PM: 17h01